

Conférence et Assemblée générale : jeudi 24 mars 2016 – 10h30

Nous vous invitons à assister à la rencontre annuelle des membres qui aura lieu dans les locaux de l'Internat global autonome de la Communauté française, rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles le jeudi 24 mars (et non le 17 mars comme initialement prévu).

Conférence :

À partir de 10h30 précises, le conférencier, Me François NOË, notaire à Nivelles, nous parlera de « Donations et successions – Programmation successorale ».

Assemblée générale :

Immédiatement après la conférence se tiendra l'A.G. statutaire annuelle.

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du P.V. de l'A.G. du 12 mars 2015 [Mme KINART-ROUSSEAU].
2. Rapport sur le fonctionnement de l'Association en 2015 [M. VAN MALDER].
3. Comptes :
 - 3.1. Présentation des comptes de recettes et dépenses en 2015 [Mme HÉRALY].
 - 3.2. Approbation des comptes.
 - 3.3. Décharge au Conseil d'administration.
4. Budget :
 - 4.1. Proposition de budget pour 2016 [Mme HÉRALY].
 - 4.2. Approbation du budget.
5. Élection de 8 administrateurs (cf. note de bas de page).
6. Excursion et voyage envisagés pour 2016 [MM. BURY et BERLAIMONT]
7. Divers.

L'A.G. est l'occasion, pour les membres, d'exprimer leur avis sur le fonctionnement de l'association, sur les activités déployées et sur ce qu'elle devrait entreprendre à l'avenir.

C'est pourquoi nous comptons fermement sur votre présence.

Déjeuner :

Le déjeuner, préparé par le personnel de l'établissement, sera servi vers 13 h aux seules personnes inscrites dans les délais.

Inscription obligatoire pour le 19 mars, auprès de la trésorière, Mme HÉRALY, par courriel (marcelleheraly@hotmail.com) ou courrier (Allée du Jacquemart, 2 - bte 12 à 1400 Nivelles).

Écot : le repas est offert par l'Association à ses membres; les accompagnants non-membres y sont les bienvenus moyennant paiement de **15 €** d'écot sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Désistements : veuillez prévenir Mme HÉRALY au plus vite (067/21 32 37).

Élection au Conseil d'administration :

Pour poser sa candidature au Conseil d'administration, il faut ...

1. Être membre effectif de l'association **et** en ordre de cotisation.
2. Avoir adressé sa candidature et communiqué son n° national (cf. carte d'identité) pour le 19 mars à Mme HÉRALY par courrier ou courriel (adresses : cf. supra).